
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 juillet 2022 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Annonces du maire

Après l'ouverture de la séance, le maire d'arrondissement fait un état de la situation suite aux pluies diluviennes reçues au mois de juin. Il revient sur l'inondation de plusieurs sous-sols de propriétés de l'arrondissement. Il fait aussi mention de la montée soudaine de la nappe phréatique qui a affecté dangereusement le système de réseau d'égout pluvial de l'arrondissement.

Conscient de la situation, il informe les citoyens des efforts déployés par l'équipe d'aqueduc et tous les autres cols bleus qui ont apporté un soutien dans la nuit du 23 juin, jusqu'au lendemain matin. Le directeur d'arrondissement, monsieur Pierre Yves Morin, était aussi sur place cette nuit-là pour diriger les opérations et s'assurer de la bonne réception des pompes. Il remercie également les services des incendies, policiers et la sécurité publique de l'arrondissement.

Le maire poursuit en précisant les différentes mesures de protections qui seront mises en place ainsi que les travaux éventuels qui faciliteront l'écoulement des eaux pour les rues Paquin, Roy et Jean-Yves. Il ajoute que les membres du conseil travaillent en étroite collaboration avec les députés locaux, messieurs Sameer Zuberi et Monsef Derraji.

Le maire remercie tous les acteurs qui de près ou de loin contribuent au mieux-être de l'arrondissement et de ses citoyens. Ses remerciements sont dirigés tout particulièrement envers les personnes élues suivantes :

Mme Caroline Bourgeois, responsable au comité exécutif des grands parcs, monsieur Alain Vaillancourt, responsable au comité exécutif de la sécurité publique ainsi que madame Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif.

Finalement, le maire invite les citoyens à consulter le journal de l'arrondissement pour prendre connaissance des différentes activités pendant la période estivale et fait appel à la prudence des citoyens durant cette période, notamment sur le pont Jacques-Bizard.

CA22 28 152

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 5 juillet 2022, avec l'ajout des points 20.04, 20.05, 20.06 et 30.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 49

Monsieur Hubert Zakrzewski	Sécurité des enfants à proximité des berges près de la rue Hervé Entretien du terrain du domaine public (rue Hervé)
Madame Ginette Gendron	Demande d'indemnisation suite à une inondation; demande la plantation d'arbres à l'entrée du parc Eugène-Dostie et l'entretien du sentier entre montée de l'Église et Chevremont
Madame Rose Chouloute	Demande d'indemnisation suite à une inondation.
Monsieur Raymond Poulin	Demande si l'arrondissement prévoit l'installation d'un égout pluvial entre les rues Roy et Paquin
Madame Louise Brunet	Demande les actions qui seront prises par la Ville concernant la rue Roy.
Madame Geneviève Brunet	Que compte faire la ville des égouts défectueux lors des inondations?
Monsieur Karl Robitaille	- Demande d'indemnisation suite à une inondation en raison d'un mauvais entretien des égouts et la responsabilité de la Ville de Montréal. - Demande d'installation de dos d'âne sur la rue Paquin et Roy.
Madame Slava Belozor	Entretien du terrain du domaine public (rue Hervé)
Madame Carlotta Krieg	Entretien du terrain du domaine public (rue Hervé)
Monsieur Sylvain Bibeau	Demande s'il y a un projet d'installation d'une pompe permanente sur la rue Roy.

Monsieur Robert Samoszweski

Installation d'enseignes d'interdiction de circulation à vélo à l'entrée du pont.

Amélioration de la séparation des voies sur le pont.

Madame Claire Pilon

Réinstallation des balançoires au Parc Joly.

Fin : 20 h 40

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA22 28 153

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 7 juin 2022.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 7 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1229452013

CA22 28 154

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du lundi 20 juin 2022.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 20 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452015

CA22 28 155

Prendre acte des procès-verbaux et compte-rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1229452012

CA22 28 156

Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 353 361,30 \$ taxes incluses (contrat : 307 270,69 \$ + contingences: 46 090,60 \$) - Appel d'offres public # 2022-01 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder à Pavages d'Amour inc. le contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 307 270,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2022-01);
2. D'autoriser une dépense de 46 090,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227474007

CA22 28 157

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Ltée pour des services professionnels pour l'élaboration du plan directeur circulation et signalisation routière de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 106 249,55 \$, taxes incluses (contrat: 96 590,50 \$ + contingences 9 659,05 \$) - Appel d'offres public # 2022-03 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder à Stantec Experts-conseils Ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration du plan directeur circulation et signalisation routière de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 249,55\$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (#2022-03);
2. D'autoriser une dépense de 9 659,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227474004

CA22 28 158

Approuver une entente avec la Ville de Pointe-Claire pour la prise en charge des appels reliés au système de sécurité des bâtiments et des appels destinés à la sécurité publique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, se terminant le 31 décembre 2022 et autoriser une dépense totale de 9 198 \$, taxes incluses. Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'approuver l'entente de services entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève relativement à la prise en charge des appels reliés au système de sécurité des bâtiments et des appels destinés à la sécurité publique, pour la période du 18 mars 2022 au 31 décembre 2022;
2. D'autoriser une dépense de 9 198 \$, incluant les taxes;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1229413003

CA22 28 159

Résilier le contrat 2018-03 octroyé à "Eurovia Québec Grands Projets inc." approuvé par la résolution CG21 0081, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et la mise à niveau de leur station de pompage

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération:

De résilier le contrat 2018-03 octroyé à "Eurovia Québec Grands Projets inc." approuvé par la résolution CG21 0081, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et la mise à niveau de leur station de pompage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1207474016

CA22 28 160

Résilier le contrat 2018-04 octroyé à "Eurovia Québec Grands Projets inc." approuvé par la résolution CG21 0082, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération:

De résilier le contrat 2018-04 octroyé à "Eurovia Québec Grands Projets inc." approuvé par la résolution CG21 0082, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1207474017

CA22 28 161

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour le remplacement d'un émissaire pluvial dans le Croissant-Barabé, au bord du Lac Des Deux Montagnes à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 114 350,23 \$ taxes incluses (contrat : 99 434,98 \$ + contingences: 14 915,25 \$) - Appel d'offres public # 2020-12 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

1. D'accorder au soumissionnaire Environnement Routier NRJ inc. le contrat pour le remplacement d'un émissaire pluvial dans le Croissant-Barabé, au bord du Lac Des Deux Montagnes à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 434,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2020-12);
2. D'autoriser une dépense de 14 915,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1227474008

CA22 28 162

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229452014

CA22 28 163

Autoriser l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à présenter une demande d'évaluation d'admissibilité ou de demande d'aide financière relatives à la réalisation du diagnostic initial d'un ouvrage de protection contre les inondations dans le cadre du Programme Info-digues et autoriser monsieur Hafed Larabi ing. M. ing. à signer tous les documents à cet effet.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du programme Info-digues;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève désire présenter une demande d'évaluation d'admissibilité ou une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme Info-digues afin de réaliser le diagnostic initial d'un ouvrage de protection contre les inondations;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Info-digues;

QUE monsieur Hafed Larabi ing. M. ing. soit autorisé à signer les documents de *demande d'évaluation d'admissibilité ou de demande d'aide financière* relatifs à la réalisation du diagnostic initial d'un ouvrage de protection contre les inondations dans le cadre du programme Info-digues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1220543001

CA22 28 164

Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires pour:

- 1) 40e anniversaire de la ligue de balle-molle de L'Île-Bizard, le 7 juillet 2022 au Parc Eugène-Dostie;
- 2) Fête de fin de l'été, le 20 août 2022 au Parc Eugène-Dostie et piste cyclable tour de L'Île-Bizard;
- 3) Fête de fermeture du soccer, le 27 août 2022 au terrain synthétique du Parc Eugène-Dostie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1227593014

CA22 28 165

Règlement CA28 0018-7 modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) afin de retirer les dispositions relatives au remorquage des véhicules.

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1229413019

CA22 28 166

Règlement CA28 0072-2 modifiant le règlement sur les tarifs (CA28 0072) afin de retirer les dispositions tarifaires relatives au remorquage de véhicules et apporter une précision au tarif sur la collecte des branches.

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement modifiant le règlement sur les tarifs, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.03 1227576003

CA22 28 167

Règlement numéro CA28 0023-43 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, d'abroger et d'adopter diverses dispositions normatives.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-43 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-43 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 juillet 2022, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 23 juin 2022;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-43 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-43 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1227905028

CA22 28 168

Règlement numéro CA28 0049-01 modifiant le Règlement sur les systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet CA28 0049 à l'effet d'interdire tout nouveau système de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet.

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé: " Règlement modifiant le règlement sur les systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet à l'effet d'interdire tout nouveau système de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet" à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022 par sa résolution CA22 28 131;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022 par sa résolution CA22 28 131;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: "Règlement modifiant le Règlement sur les systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet CA28 0049 à l'effet d'interdire tout nouveau système de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet" - CA28 0049-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1227905029

CA22 28 169

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs (Programme d'achat d'équipements sportifs) - Règlement 0822-002.

VU l'avis de motion donné du règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs", à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 par sa résolution CA22 28 148;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 par sa résolution CA22 28 148;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs" - 0822-002, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1227146011

CA22 28 170

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0822-001.

VU l'avis de motion donné du règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière" - règlement 0822-001, à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 par sa résolution CA22 28 149;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 par sa résolution CA22 28 149;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière" (0822-001), sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1227146012

CA22 28 171

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique) - Règlement 0822-003.

VU l'avis de motion donné du règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques", à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 par sa résolution CA22 28 150;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 par sa résolution CA22 28 150;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques" - 0822-003, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1227146013

CA22 28 172

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située au 300, avenue des Ormes correspondante au lot no 4 298 495 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située au 300, avenue des Ormes correspondant au lot no 4 298 495 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieur en façade avant principale et en façade avant secondaire :
 - o Pierre et clin horizontal sur l'ensemble de la résidence ;
- Toiture principale en bardeau d'asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1229606001

CA22 28 173

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin d'autoriser une enseigne murale à l'adresse sise au 11, rue Lachapelle composée du lot 4 295 492 du cadastre du Québec.

La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand déclare avoir un intérêt dans ce dossier, puisque Lettrage Roland est le fabricant de l'enseigne. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, une enseigne murale à l'adresse sise au 11, rue Lachapelle composée du lot 4 295 492 du cadastre du Québec avec la condition suivante :

- Ajouter un relief au logo et au lettrage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.10 1227905034

CA22 28 174

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de poser une clôture en cour avant et en cours avant secondaire à l'adresse sise au 2995, rue Cherrier correspondante au lot no 4 298 333 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, une clôture en cour avant et en cour avant secondaire à l'adresse sise au 2995, rue Cherrier correspondante au lot no 4 298 333 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1227905033

CA22 28 175

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située au 5, rue Ursule-Laciseray (projetée) correspondante au lot no 6 406 615 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située au 5, rue Ursule-Laciseray (projetée) correspondante au lot no 6 406 615 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- QUE le plan de renaturalisation no 48602101 réalisé par BC2 en date du 2 juillet 2021 soit respecté;

- QUE l'installation d'une clôture à l'intérieur de la strate bois mature respecte les caractéristiques suivantes afin de favoriser la libre circulation de la petite faune à se déplacer :

- o Être installée à au moins 15 cm du sol et que les planches, barrotins ou mailles de chaîne soient ajourés de 10 cm et plus.

Et avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Pierre Permacon de modèle Mondrian de couleur gris scandina;
 - o Déclin de bois vertical en fibrociment Saint-Laurent de couleur étain vieilli ou similaire;
- Soffites, fascias, colonnes, poutres et moulures seront en aluminium Gentek de couleur blanc pur.
- Contours des fenêtres et les portes d'entrée ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir.
- Toiture principale en bardeau d'asphalte BP de modèle mystique de couleur noir 2 tons;
- Avant-toit en tôle Gentek de couleur minerai de fer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1227905032

CA22 28 176

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double attaché sur la propriété située à l'adresse sise au 886, 3e avenue correspondante aux lots no 6 436 161, 6 436 162 et 6 436 163 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double attaché sur la propriété située à l'adresse sise au 886, 3e avenue correspondante aux lots no 6 436 161, 6 436 162 et 6 436 163 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes:

- QUE la marge avant soit à 6,1 mètres;
- QUE les arbres existants soient conservés à l'exception de ceux qui sont à l'intérieur de l'aire de construction.

Et avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Techno-bloc Griffintown de couleur gris champlain;
 - o Clin en fibre de bois pressée St-Laurent de couleur barista;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1227905031

Dépôt de documents – Mai 2022

- Rapport mensuel - revenu ;
- Rapport budgétaire - sommaire ;
- Virements PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA22 28 177

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 juillet 2022 à, 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022.